



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190325-CONS-AG-19-019  
-DE  
Date de réception préfecture : 01/04/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 25 mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Entente intercommunautaire en matière de tourisme entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté des Communes du Cap Corse**

L'an Deux Mille dix-neuf, le 25 mars 2019 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

**PRESENTS :** Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Julien MORGANTI, Marie-Dominique CARRIER, Dominique ROSSI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 25 mars 2019

**OBJET : Entente intercommunautaire en matière de tourisme entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté des Communes du Cap Corse**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5221-1 et L.5221-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la réflexion conjointe menée par la Communauté de Communes du Cap Corse et la Communauté d'Agglomération de Bastia, en vue d'instituer une démarche de collaboration et de coopération ambitieuse en matière de développement et de promotion touristique ;

Considérant le bien-fondé d'une réflexion mutualisée à l'échelle du territoire intercommunautaire en matière touristique, par l'entremise d'une démarche d'Entente intercommunautaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

De provoquer une entente en matière de tourisme avec la Communauté des Communes du Cap Corse ;

**APPROUVE**

Le projet de convention cadre, ci-annexé, portant constitution de l'entente intercommunautaire et précisant les modalités d'organisation interne et de financement des actions portées par l'entente ;

**DIT**

Qu'un programme d'actions en matière de développement et de promotion sera validé annuellement et conjointement entre les deux Communautés. Il précisera les actions menées dans le cadre de l'entente ainsi que leur coût et la structure porteuse pour chacune desdites actions ;

**APPROUVE**

Le programme d'actions en matière de développement et de promotion 2019 ;

Conseil du 25 mars 2019

**OBJET : Entente intercommunautaire en matière de tourisme entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté des Communes du Cap Corse**

**DESIGNE**  
**(Au scrutin secret)**

Les représentants suivants pour siéger au sein de la conférence d'entente :

Titulaires :

Mme Céline Simoni-Piacentini  
Mme Marie-Hélène Valentini  
Mme Emmanuelle De Gentili

Suppléants :

Mme Catherine Mezzana  
M. Philippe Peretti  
Mme Thérèse Lorenzi

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 01 AVR. 2019  
et publication ou notification  
du 01 AVR. 2019  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MAGRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*